



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Comité de direction**  
p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale 365  
1009 Pully

# Préavis N° 03 - 2020 du Comité de direction au Conseil intercommunal

**Budget 2021**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction

Pully, le 27 octobre 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2021.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le dixième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2020 :

Libellé	Budget 2021 (en CHF)	Budget 2020 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'246'650.00	9'114'250.00	132'400.00	1.5%
Biens, services et marchandises	2'004'137.10	2'135'873.00	-131'735.90	-6.2%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'500.00	1'000.00	500.00	50.0%
Aides et subventions	500.00	500.00	0.00	0.0%
Attributions aux fonds + fin. spéc.	100'000.00	0.00	100'000.00	
<b>Total des charges</b>	<b>11'352'787.10</b>	<b>11'251'623.00</b>	<b>101'164.10</b>	<b>0.9%</b>
Patentes, concessions	2'500.00	0.00	2'500.00	
Revenus du patrimoine	9'000.00	9'000.00	0.00	0.0%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'087'090.00	2'104'180.00	-17'090.00	-0.8%
Participations et rebmts coll. publ.	9'254'197.10	9'138'443.00	115'754.10	1.3%
<b>Total des revenus</b>	<b>11'352'787.10</b>	<b>11'251'623.00</b>	<b>101'164.10</b>	<b>0.9%</b>

Par rapport aux comptes de l'année 2019, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2021 (en CHF)	Comptes 2019 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'246'650.00	8'901'431.15	345'218.85	3.9%
Biens, services et marchandises	2'004'137.10	1'828'084.76	176'052.34	9.6%
Amortissements	0.00	62'167.74	-62'167.74	-100.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'500.00	430.40	1'069.60	248.5%
Aides et subventions	500.00	0.00	500.00	
Attributions aux fonds + fin. spéc.	100'000.00	160'400.00	-60'400.00	
<b>Total des charges</b>	<b>11'352'787.10</b>	<b>10'952'514.05</b>	<b>400'273.05</b>	<b>3.7%</b>
Patentes et concessions	2'500.00	300.00	2'200.00	733.3%
Revenus du patrimoine	9'000.00	3'760.00	5'240.00	139.4%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'087'090.00	2'854'914.40	-767'824.40	-26.9%
Part à des recettes cantonales	0.00	7'854.80	-7'854.80	-100.0%
Participations et rebmts coll. publ.	9'254'197.10	8'085'684.85	1'168'512.25	14.5%
<b>Total des revenus</b>	<b>11'352'787.10</b>	<b>10'952'514.05</b>	<b>400'273.05</b>	<b>3.7%</b>

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 0.9% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 et de 3.7% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2019.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Charges de personnel
- Achats de véhicules
- Attributions à des fonds et financements spéciaux

#### Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont en progression de 1.5% par rapport au budget 2020 et de 3.9% par rapport aux comptes de l'année 2019.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2021 augmente de l'équivalent de 0.40 ETP afin de se situer à 61.90 ETP. Cette progression s'explique de la manière suivante :

Police secours	-1.00 ETP
Police de proximité	+1.50 ETP
Services généraux administratifs	-0.10 ETP
<b>Progression de l'effectif</b>	<b>+0.40 ETP</b>

Les autres écarts constatés par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019 proviennent essentiellement des augmentations statutaires.

### Augmentation des achats de véhicules

Renouvellement d'un véhicule d'intervention ainsi que d'un scooter, et acquisition de deux vélos électriques pour la police de proximité.

### Augmentation des attributions aux fonds et financements spéciaux

Les montants prévus dans ce compte concernent une nouvelle attribution concernant le fonds de renouvellement informatique, ainsi qu'une attribution au fonds de renouvellement technique, en prévision du remplacement de l'appareil radar.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2020, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2021 (en CHF)	Budget 2020 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	540'320.00	538'359.00	1'961.00	0.4%
Paudex	281'712.00	275'782.00	5'930.00	2.2%
Pully	7'935'574.10	7'829'514.00	106'060.10	1.4%
Savigny	496'591.00	494'788.00	1'803.00	0.4%
<b>Total</b>	<b>9'254'197.10</b>	<b>9'138'443.00</b>	<b>115'754.10</b>	<b>1.3%</b>

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2019, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2021 (en CHF)	Comptes 2019 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	540'320.00	489'348.35	50'971.65	10.4%
Paudex	281'712.00	245'031.25	36'680.75	15.0%
Pully	7'935'574.10	6'902'299.70	1'033'274.40	15.0%
Savigny	496'591.00	449'005.55	47'585.45	10.6%
<b>Total</b>	<b>9'254'197.10</b>	<b>8'085'684.85</b>	<b>1'168'512.25</b>	<b>14.5%</b>

La moindre augmentation de la participation des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Par conséquent, le budget 2021 qui vous est proposé est en augmentation par rapport à celui de l'année 2020 (+0.9%). Cette progression, que l'on peut qualifier de raisonnable, est la résultante des augmentations statutaires, de l'augmentation de l'effectif du personnel ainsi que de l'acquisition de plusieurs véhicules.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 03-2020 du Comité de direction du 27 octobre 2020,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

**décide**

1. de valider le budget 2021 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 27 octobre 2020.

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le président

Le secrétaire



J.-M. Chevallaz

D-H Weber

Annexe :

- 
- Le budget 2021